

**COMMUNE DE COURVIERES  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2014  
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. LIEGEON Eric

Secrétaire : Mme MATEUS Blenda

Membres présents : tous, sauf M. LIEGEON Thierry, excusé

Ordre du jour :

- Remboursement ligne de trésorerie
- Contrat déneigement
- Régularisation foncière avec le Conseil Général
- Travaux d'assainissement
- Dégradation route des Essarts
- questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H00.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2014**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2) LIGNE DE TRESORERIE**

Une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 € a été contractualisée auprès du Crédit Agricole en novembre 2013 pour une durée d'un an.

L'échéance de cette ligne est fixée au 25 octobre 2014.

La commune étant dans l'impossibilité de rembourser cette somme, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser un prêt auprès de l'agence du Crédit Agricole d'un montant de 50 000 € sur dix ans à 1.84 % pour le remboursement de ce crédit. *[délibération n°1]*

Le conseil municipal décide également de réaliser une ligne de crédit d'un montant de 20 000 € auprès de cette même agence.

Cette ligne de crédit sera débitée uniquement pour compenser une rentrée d'argent prévue, mais pas encore effective. *[délibération n°2]*

**3) CONTRAT DENEIGEMENT**

Le conseil municipal accepte de contractualiser, pour une durée de cinq années, la prestation du déneigement des lieux publics effectuée par Christophe CATTET.

Le coût horaire de ce travail sera évolutif. Il passera de 66 € de l'heure lors de la prochaine campagne, puis un euro de plus les années suivantes pour terminer à 70 € de l'heure en 2019. *[délibération n°3]*

Dans l'objectif d'une simplification, le service de déneigement des particuliers, effectué par Christophe CATTET, sera géré directement entre les personnes intéressées par cette prestation et Christophe CATTET.

Pour accompagner ce changement, la municipalité transmettra prochainement une information à chaque résident, qui pourra ensuite se faire connaître auprès de Christophe CATTET afin de contractualiser ce service.

#### **4) REGULARISATION FONCIERE AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Dans le cadre de la régularisation du terrain entre la commune et les riverains (M. et Mme MATEUS, M. et Mme BEPOIX), le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe du transfert du domaine public routier situé le long de la RD9 appartenant au Conseil Général et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ces régularisations foncières. *[délibération n°4]*

#### **5) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Après réflexion, le conseil municipal décide d'engager la dernière tranche de travaux d'assainissement/mise en séparatif, située rue des écoles.

Une étude préliminaire a été réalisée par l'entreprise BENOIT CIRESA INGENIERIE.

Le montant du programme des travaux est estimé à 93 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette opération et sollicite le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 93 000 € HT. *[délibération n°5]*

#### **6) DEGRADATION ROUTE DES ESSARTS**

Après de nombreuses tractations avec les différentes entreprises à l'origine de la dégradation de cette voirie, un accord à l'amiable a été trouvé.

L'entreprise SETHY prendra en charge la réparation de cette route avec la réalisation d'un bicouche à l'émulsion de bitume sur 500 m de long (2 000 m<sup>2</sup>) et le bouchage de trous au point à temps, après balayage sur 580 m.

Le montant estimé de ces travaux est d'environ 10 500 € HT.

Ces travaux sont planifiés semaine 44, sous réserve de conditions météo adéquates.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES**

- Bois : une vente de petits lots de bois de chauffage sera organisée prochainement.

Les personnes intéressées déposeront leur offre de prix sous enveloppe cachetée à la Mairie.

Toutes les informations concernant cette vente sont à la disposition des habitants, en Mairie.

- Logement école : suite à la dénonciation du bail par Denis CLEMENT, la commission bâtiments s'est rendue sur place pour apprécier l'état de ce logement.

Des travaux de rénovation sont à prévoir avant une nouvelle location.

Plusieurs entreprises seront consultées pour la fourniture de devis, principalement pour l'électricité, l'isolation et les peintures.

Une demande de location pour ce logement a été transmise par Benjamin LHOMME.

Le préavis de résiliation du bail formulé par Denis CLEMENT arrivera à terme le 26 novembre. Denis CLEMENT souhaitant conserver le logement jusqu'au 31 décembre 2014, le conseil municipal accepte de prolonger la location jusqu'à cette date.

- Subvention classe de mer : une demande d'accompagnement financier a été adressée au conseil municipal par M. GUERAIN, instituteur.

Cette demande concerne le séjour en classe de mer des élèves de CM, qui aura lieu en juin 2015.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour une participation similaire à celle de 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H30.